

Image not found or type unknown



Droit d'indiquer sur des courriers officiels "maitrise de droit"

Par **CTJ**, le **22/08/2009** à **14:14**

Bonjour,

Nous nous retrouvons en litige avec notre syndic pour non conformité du travail demandé.

Il semble que celui-ci n'ai pas eu son diplôme de maitrise de droit... Mais dans les courriers officiels sous son nom il indique "maitrise de droit". A-il le droit de le faire ? Comment peut-on le faire certifier ?

Merci de vos réponses et aide.

Très cordialement,

CTJ